

À n'y rien comprendre DUFRESNE, DENIS

La décision du gouvernement Charest d'abolir la société Recyc-Québec, dans le cadre du Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses, apparaît à la fois injustifiable et à la limite suspecte.

D'une part, cette société d'État est éminemment rentable: elle dispose d'un surplus accumulé de 42 millions \$ et a déclaré un excédent budgétaire de 500 000 \$ l'an dernier. En 2005, le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement en recommandait le maintien, affirmant même que ses activités "revêtent une importance sociale stratégique".

D'autre part, cette société d'État créée il y a 20 ans joue un rôle de premier plan dans la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec. Recyc-Québec administre plusieurs programmes, dont "Ici on recycle", et gère le système de consigne sur les bouteilles et les canettes, en plus de conseiller les entreprises, les municipalités et les organismes pour la réduction des déchets. La société s'occupe également du système de redevance qui permet de recycler les vieux pneus hors d'usage, soutient les centres de tri et a des partenariats avec plusieurs organismes sur le terrain.

Québec a annoncé à l'automne sa décision d'intégrer Recyc-Québec au ministère de l'Environnement, à compter du 1er avril, et de verser au Fonds verts son surplus accumulé et les revenus que la société percevait. Plusieurs organismes et non les moindres, notamment le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, parlent d'une erreur. Cette annonce a également sidéré le directeur général de Gaudreau environnement de Victoriaville, Johnny Izzi, qui estime que cela placera l'industrie du recyclage devant l'inconnu.

Le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, justifie cette décision par des économies de deux millions \$ par année et soutient qu'il est temps que les entreprises responsables de la génération de matières résiduelles en assument la gestion et les coûts qui vont avec. Peut-être, mais il n'en demeure pas moins que malgré des pas de géant depuis 10 ou 15 ans dans le domaine de la récupération et du recyclage, les quantités de déchets envoyées dans les lieux d'enfouissement n'ont à peu près pas diminué au Québec.

Il faut donc poursuivre le travail d'éducation et maintenir des programmes incitatifs. Comment un organisme de réglementation comme le ministère de l'Environnement, qui fonctionne avec un minimum de ressources et est déjà très sollicité, pourra-t-il poursuivre la mission éducative et économique de Recyc-Québec, gérer la consigne et promouvoir des projets novateurs comme le recyclage de la peinture?

En outre, qu'advient-il des programmes d'information et de sensibilisation? Autre interrogation: est-ce que la fin de Recyc-Québec pourrait signifier la disparition éventuelle de la consigne sur les bouteilles et canettes au Québec, un système réputé plus efficace que la collecte sélective? La question se pose puisque Recyc-Québec "dérangeait" passablement les lobbys du commerce de détail, sans compter que le cabinet du ministre Arcand a embauché en septembre dernier un ancien lobbyiste anti-consigne, Jonathan Gagnon.

Il est bien difficile pour le moment de savoir si le MDDEP réussira à bien s'acquitter du mandat de Recyc-Québec et s'il y aura un gain réel pour les Québécois. La décision de faire disparaître un organisme flexible, efficace et rentable, au nom d'économies somme toute modestes, apparaît difficile à justifier et renforce l'image d'un gouvernement incapable de réelle transparence.